

Convention de partenariat entre le Patio des Arts du Grand Narbonne et l'Institut Médico-Educatif (IME) Louis Signoles

Entre les soussignés :

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Dont le siège est situé 12 Boulevard Frédéric Mistral – 11 785 NARBONNE,

Représentée par son Président, **Monsieur Bertrand MALQUIER**, ou son représentant, habilité à la signature des présentes par délibération N° B2023_..... du Bureau communautaire du Grand Narbonne, en date du 11 décembre 2023.

Ci-après pour le compte du Patio des Arts du Grand Narbonne, Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique, théâtre et arts plastiques, et désigné dans la présente convention par la dénomination « **Le Patio des Arts** », d'une part,

Et

L'Institut Médico-Educatif (IME) Louis Signoles, dont l'adresse est route de Marcorignan à NARBONNE (11100) représenté par son directeur, **Monsieur Stéphane MARTIN**.

Dénommé ci-après « **l'IME Louis Signoles** », d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vise entre autre « *à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie* »

Dans ce cadre, il est nécessaire d'interroger les pratiques professionnelles et l'offre des établissements d'enseignement artistique en proposant une offre spécifique ou en inclusion, avec l'objectif de réduire les phénomènes d'éviction des enfants en difficulté et de rendre la pratique artistique réellement accessible à tous.

Considérant ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et l'IME Louis Signoles décident de travailler à la mise en place d'actions spécifiques ou en inclusion à destination du public de l'IME.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention permet de définir les différents éléments pour la convention suivantes menées en partenariat entre le Patio des Arts du Grand Narbonne et l'IME Louis Signoles :

- 1 - **Une séance hebdomadaire d'atelier plastique** pour un groupe de 3 à 8 jeunes, durant un semestre, en inclusion dans le cadre de l'un des cours du mardi matin intitulé ARTÉMIX.

La séance sera animée par Muriel AVRIL, enseignante artistique au sein du pôle arts plastiques du Patio des Arts, ou tout autre enseignant qui serait amené à la remplacer, en présence d'un éducateur spécialisé, référent du projet pour l'IME Louis Signoles.

- 2 - **Une séance hebdomadaire d'éveil musical** pour un groupe de 3 à 9 enfants dans le cadre d'un cours spécifique qui se déroulera le lundi après-midi de 15h à 16h.

La séance sera animée par Cécile VARLIETTE, enseignante artistique au sein du pôle musique du Patio des Arts, ou tout autre enseignant qui serait amené à la remplacer, en présence de 2 éducateurs et de l'enseignante spécialisée, référents du projet pour l'IME Louis Signoles.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES ACTIONS

Le contenu des ateliers est élaboré pédagogiquement par les enseignants des pôles musique et arts plastiques du Patio des arts du Grand Narbonne et par l'éducateur référent de l'IME Louis Signoles.

ARTICLE 3 : CALENDRIER ET DUREE DES ACTIONS

Calendrier :

Les séances se dérouleront du 1^{er} octobre au 1^{er} juillet, hors période de vacances scolaires, soit un total de 30 séances.

Durée des interventions :

- chaque atelier plastique dure 2 heures.
- chaque atelier d'éveil musical dure 1 heure.

Les rendez-vous et les horaires seront respectés de part et d'autre.

Toute indisponibilité par rapport à la prise de rendez-vous devra faire l'objet d'un signalement à l'autre partie dans des délais raisonnables, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 4 : LIEU ET MODALITES D'ACCUEIL

Locaux :

Les séances se dérouleront dans les locaux du Patio des Arts du Grand Narbonne aux heures et jours convenus, dans une salle adaptée aux ateliers de productions plastiques et à l'éveil musical.

Matériel fourni :

Le Patio des arts du Grand Narbonne met à disposition l'instrumentarium et le matériel de beaux-arts nécessaire au bon déroulement des ateliers, à l'exception de demande de matériel spécifique de l'IME qui prendrait alors à sa charge l'achat de ces matériaux.

ARTICLE 5 : BILAN ET EVALUATION DE L'ACTION

Un bilan pédagogique des séances sera établi conjointement par les enseignants du Grand Narbonne et le ou les éducateurs spécialisés concernés, pédagogique.

Par ailleurs, des bilans intermédiaires pourront être mis en place pour affiner et adapter le projet tout au long de l'année.

Une évaluation globale et un bilan partagé de l'action sera organisé en fin d'année scolaire en présence des enseignants et éducateurs concernés et des responsables des structures.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Durant les séances, et sur toute la durée du projet, les élèves de l'IME accueillis au Patio des Arts seront sous la responsabilité de l'éducateur spécialisé référent accompagnateur des enfants et de la direction de l'IME.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'**un an**, à compter de sa signature. Elle est reconductible par tacite reconduction pour la même durée, dans la limite d'une durée globale de **deux ans**.

Chacune des parties peut mettre fin à la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Six mois avant le terme de la convention, les parties conviennent de se rencontrer pour évoquer la possibilité et les modalités d'un nouveau partenariat.

ARTICLE 8 : ÉLECTION DE DOMICILE ET LITIGE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif. Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de cette convention relève du tribunal administratif de Montpellier après épuisement des recours amiables.

Fait en trois exemplaires originaux, à Narbonne, le :

<p>Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération,</p> <p>Monsieur Bertrand MALQUIER, Président</p>	<p>L'IME Louis Signoles, Narbonne</p> <p>Monsieur Stéphane MARTIN, Directeur</p>
---	---